

CONCOURS

Service des ressources humaines
Division de la dotation

FONCTIONNAIRES

TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN HYGIÈNE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

SERVICE DE LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

POSTE PERMANENT

La Ville de Québec est à la recherche de personnes qualifiées en vue de constituer une liste servant à pourvoir un poste permanent ou des postes temporaires pour l'emploi de technicienne ou technicien en hygiène et sécurité au travail.

SOMMAIRE DE LA FONCTION	Effectuer diverses tâches de nature technique reliées à la surveillance, au contrôle et à la réalisation d'activités dans le cadre de programmes et de projets en prévention dans les domaines de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail.
EXIGENCES	<p>Posséder un diplôme d'études collégiales en techniques de l'environnement, hygiène et sécurité au travail ou dans une discipline appropriée et un minimum de deux années d'expérience pertinente au travail.</p> <p>Posséder une excellente connaissance de la Loi sur les normes du travail, de la Loi sur la santé et la sécurité au travail, de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et autres lois et règlements pertinents au domaine d'intervention du poste.</p> <p>Habilité à utiliser divers outils informatiques tels que : Excel, Access, Word.</p> <p>Autres aptitudes et qualités personnelles appropriées telles que le sens de la planification et de l'organisation, l'autonomie, le jugement, le sens de l'analyse et l'esprit de synthèse.</p> <p>Posséder un permis de conduire valide de classe 5.</p>
EXIGENCES PARTICULIÈRES	La personne titulaire du poste peut être appelée à utiliser son véhicule dans l'exercice de ses fonctions.
TRAITEMENT	De 46 116 \$ à 68 248 \$.
HORAIRE	35 heures par semaine.
PÉRIODE D'AFFICHAGE	Du 17 au 30 mai 2017.
NUMÉRO DE CONCOURS	FONCR-047-2017.
INSCRIPTION	Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Ville de Québec situé à l'adresse suivante: www.ville.quebec.qc.ca dans la rubrique Service en ligne, sous l'appellation Emplois et stages. Les candidatures seront analysés sur la foi des documents soumis au moment de l'inscription.
ÉQUITÉ EN EMPLOI	La Ville de Québec souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.

